



Centre
Tarn

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



RPQS 2023

RÉDUIRE
TRIER
COLLECTER
VALORISER



Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport

La Communauté de communes Centre Tarn (CCCT) établit le rapport 2021 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, ainsi que des articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la CCCT dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet : <https://www.centretarn.fr/>

Table des matières :

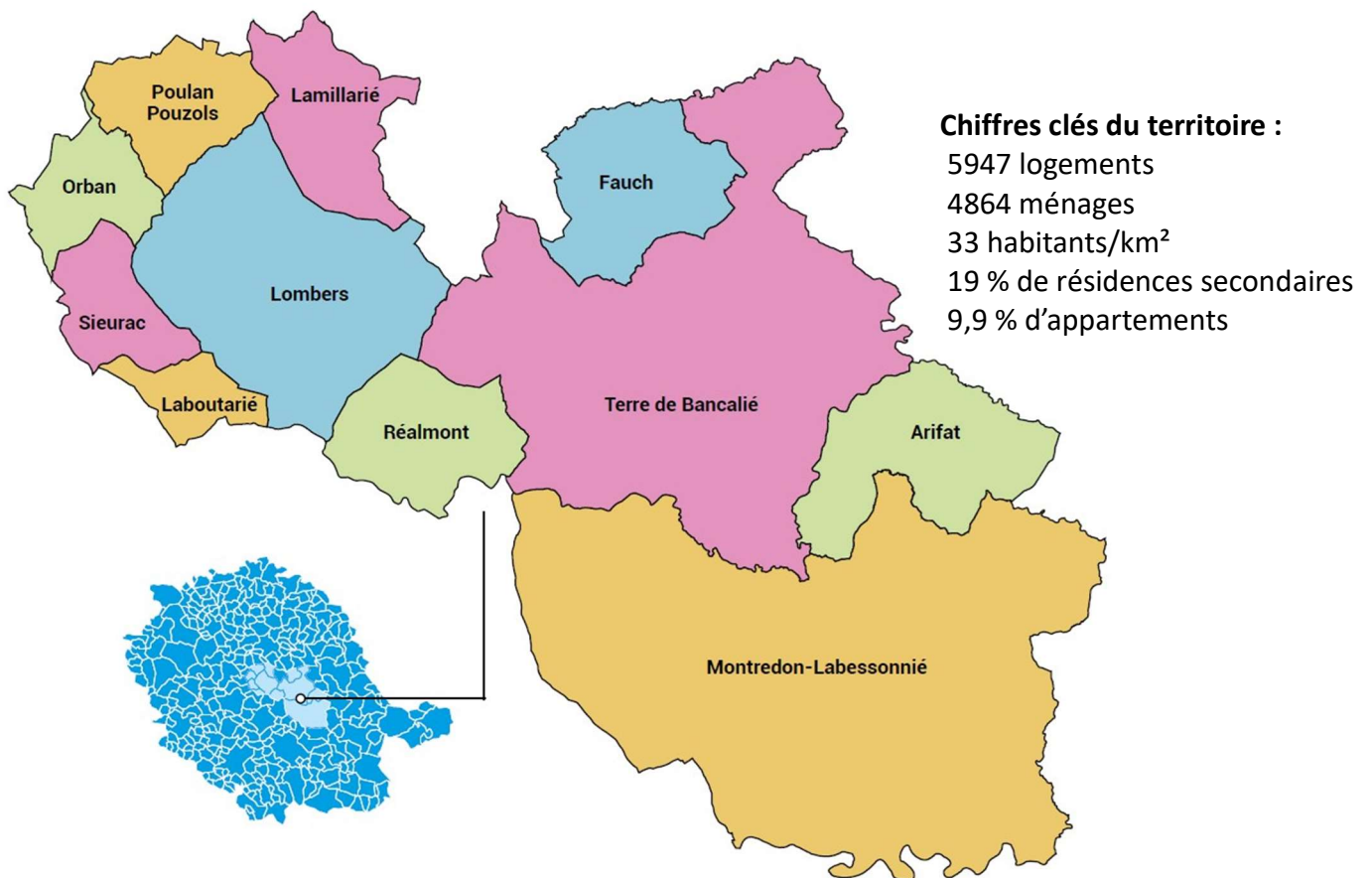
Table des matières :	3
1. La collectivité, ses compétences	4
1.1. Le territoire	4
1.2. Les compétences	5
2. La prévention des déchets :	5
2.1. Le compostage	5
2.2. Le broyage des déchets verts	5
2.3. La réduction des déchets	5
3. La collecte	6
3.1. Organisation de la collecte	6
4. La valorisation et le traitement	8
5. Les flux de tonnages annuels	9
5.1. La collecte des DMA	10
5.2. Les déchèteries	12
6. Les coûts et le financement	12
6.1. Le compte Administratif 2023 du budget annexe « Ordures Ménagères »	12
6.2. Les principales prestations rémunérées à des entreprises	13
6.3. Le coût du traitement des déchets : valorisation et recyclage	13
6.4. Les recettes	17
7. La matrice des coûts	17
7.1. La matrice des coûts 2023	17
7.2. La nature des charges	18
7.3. La nature des produits	18
7.4. La répartition des charges, des produits et du financements	19
7.5. Le coût aidé du service public	20
7.6. Coût des différents flux de déchets	21
7.7. La couverture des charges	22
7.8. Le coût des différents flux ramenés à la tonne	22

1. La collectivité, ses compétences

1.1. Le territoire

Elle assure la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur les communes de :

Commune	Nombre d'Habitants (Données Insee)	Répartition de la population sur la CCCT
Réalmont	3 558	31 %
Montredon-Labessonnié	2 060	18 %
Terre-de-Bancalié	1 758	15 %
Lomers	1 151	10 %
Fauch	580	5 %
Lamillarié	512	5 %
Poulan-Pouzols	504	4 %
Laboutarié	494	4 %
Orban	334	3 %
Sieurac	266	2 %
Arifat	151	1 %



1.2. Les compétences

La CCCT est compétente en matière de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur les 11 communes du territoire.

Elle gère en régie directe la collecte des DMA et a délégué au syndicat mixte départemental de valorisation des DMA, Trifyl, la collecte du verre, la gestion des déchèteries et le traitement des DMA.

En ce qui concerne la prévention, cette dernière est exercée de manière partagée avec ledit syndicat.

2. La prévention des déchets :

La CCCT adhère à Trifyl, qui s'est engagé depuis 2011 dans une démarche de prévention des déchets en mettant en place de nombreuses actions concrètes : stop pub, lutte contre le gaspillage alimentaire, manifestations éco-responsables ...

La loi sur la transition énergétique et une croissance verte du 17 août 2015 a fixé pour objectif de réduire de 10% la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés produits par les habitants entre 2010 et 2020.

Dans ce cadre, la CCCT a pérennisé l'élaboration de la matrice des coûts et a réalisé son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA 2021-2027) dans lequel s'inscrit un certain nombre d'actions favorables à la réduction des déchets.

2.1. Le compostage



172 composteurs individuels ont été distribués sur le territoire en 2023.

Selon un sondage réalisé lors de l'élaboration du PLPDMA en 2020, environ 60 % des ménages en Centre Tarn pratiquent le compostage au sein de leur foyer.

2.2. Le broyage des déchets verts

Depuis 2018, la CCCT met à disposition des communes du territoire un broyeur afin de transformer les déchets verts issus de l'activité des services municipaux en broyat. Certaines communes ont pu organiser des opérations à destination des habitants, telle que la commune de Réalmont qui en partenariat avec le CPIE des Pays Tarnais, organise une opération de récupération et de broyage de sapins de Noël, chaque année, depuis 2021.

2.3. La réduction des déchets

La loi sur la transition énergétique et une croissance verte du 17 août 2015 a fixé pour objectif de réduire de 10% la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés produits par les habitants entre 2010 et 2020.

Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés (DMA) comptent les flux suivants : Ordures ménagères résiduelles (OMR), collecte sélective (CS), le verre, le textile et les déchets de déchèterie.

Concernant le textile et les déchets de déchèterie, les tonnages d’avant 2020 les déchets de déchèteries, le syndicat TRIFYL transmet un estimatif des déchets collectés à la déchèterie de Réalmont.

Il est relevé une diminution de 0.9% des DMA depuis 2020.

DMA En tonne	2020	2021	2022	2023	Evolution 2020/2023
OMR ¹	2 602	2589	2401	2167	-18 %
CS ²	682	679	702	767	12.5 %
VERRE	381	381	371	376	-1.3 %
Textiles	35	39	35	38	8.5 %
Déchets déchèteries*	1703	2297	1982	1977	16 %
TOTAL	5404	5985	5491	5355	-0.9 %

Une baisse de 0.9 % est également à souligner concernant l’évolution des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = OMR +CS + verre) en Centre Tarn depuis 2010 :

Année	2010		2020		2023		Evolution 2010/2020	Evolution 2020/2023
	Tonne	Kg/hab	Tonne	Kg/hab	Tonne	Kg/hab		
OMR	1 970	244	2 602	231	2 167	190	-5.3%	-18 %
CS	471	58	682	61	767	67	+5.2 %	+12.5 %
VERRE	218	27	381	34	376	33	+25,9 %	-3 %
TOTAL	2 659	329	3 665	326	3 310	291	-0,9 %	-11%

Il est cependant important de noter une baisse significative des OMA sur le territoire entre 2020 et 2023.

3. La collecte

3.1. Organisation de la collecte

Mode de gestion

La collecte des DMA :

En régie pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (OMR+ CS).

En gestion déléguée pour le verre et les encombrants. C’est Trifyl qui gère pour ses adhérents les déchèteries et la collecte du verre.

¹ OMR : Ordures ménagères résiduelles= poubelle noire

² CS : Collecte sélective= poubelle jaune

Moyens déployés pour la collecte

Le service est composé de :

- 1 responsable de service
- 5 chauffeurs-ripeurs
- 2 ripeurs



1 benne BOM de 19t assurant la collecte du tri sélectif
1 benne BOM de 26t assurant la collecte des ordures ménagères
60 677 kms effectués
445 tournées réalisées

La collecte en points de regroupement et apport volontaire

La collecte s'effectue sur 430 points de regroupement répartis sur le territoire.



824 bacs d'OMR collectés 1 à 3 fois par semaine puis transportés au bioréacteur de Labessière-Candeil.



740 bacs de tri collectés 1 à 2 fois par semaine puis transportés jusqu'au quai de transfert situé à la déchèterie de Graulhet. De là, Trifyl les transporte, à raison d'une fois par semaine, jusqu'au centre de tri de Labruguière.

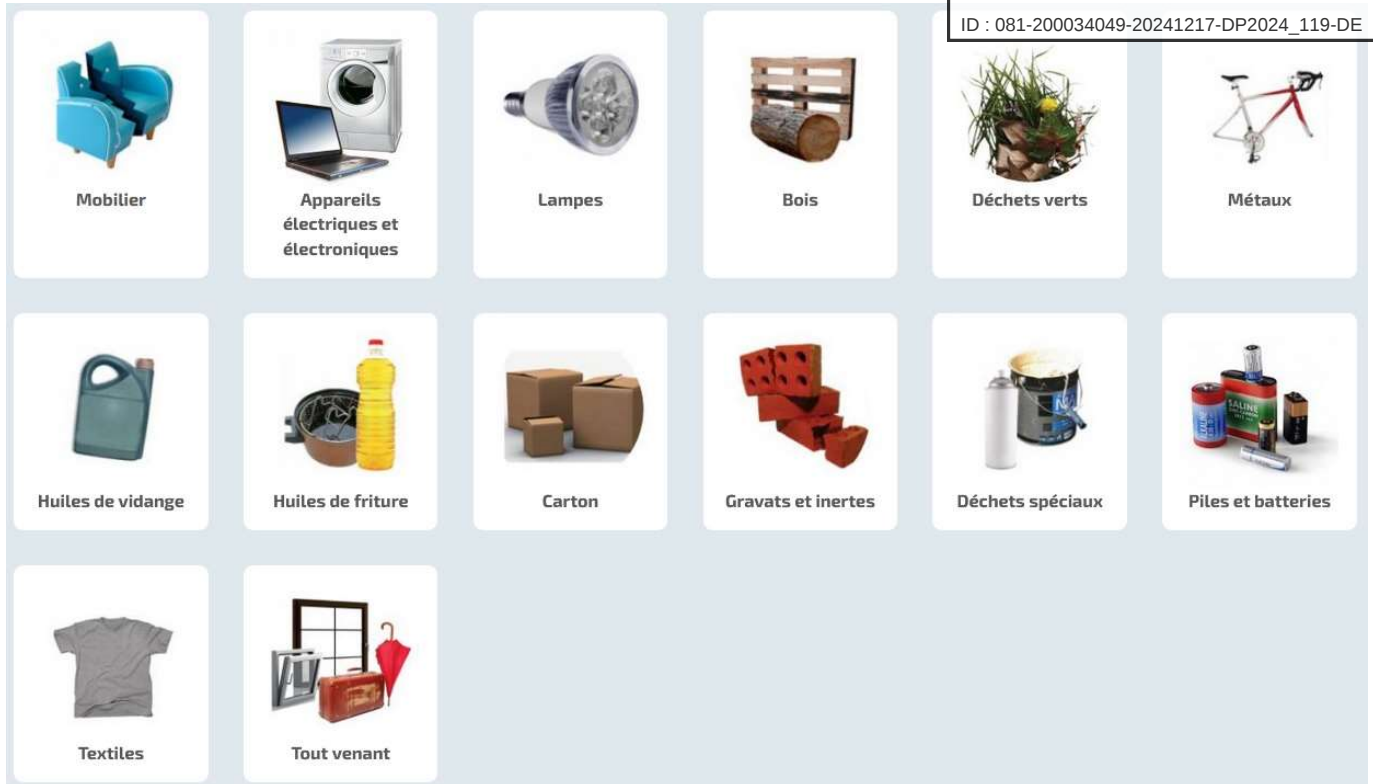


On comptabilise 80 bornes de verre réparties sur le territoire.
Collectées par Trifyl, le nombre de passage varie selon le taux de remplissage.
Une fois collecté, le verre est transporté à la Verrerie Ouvrière d'Albi.

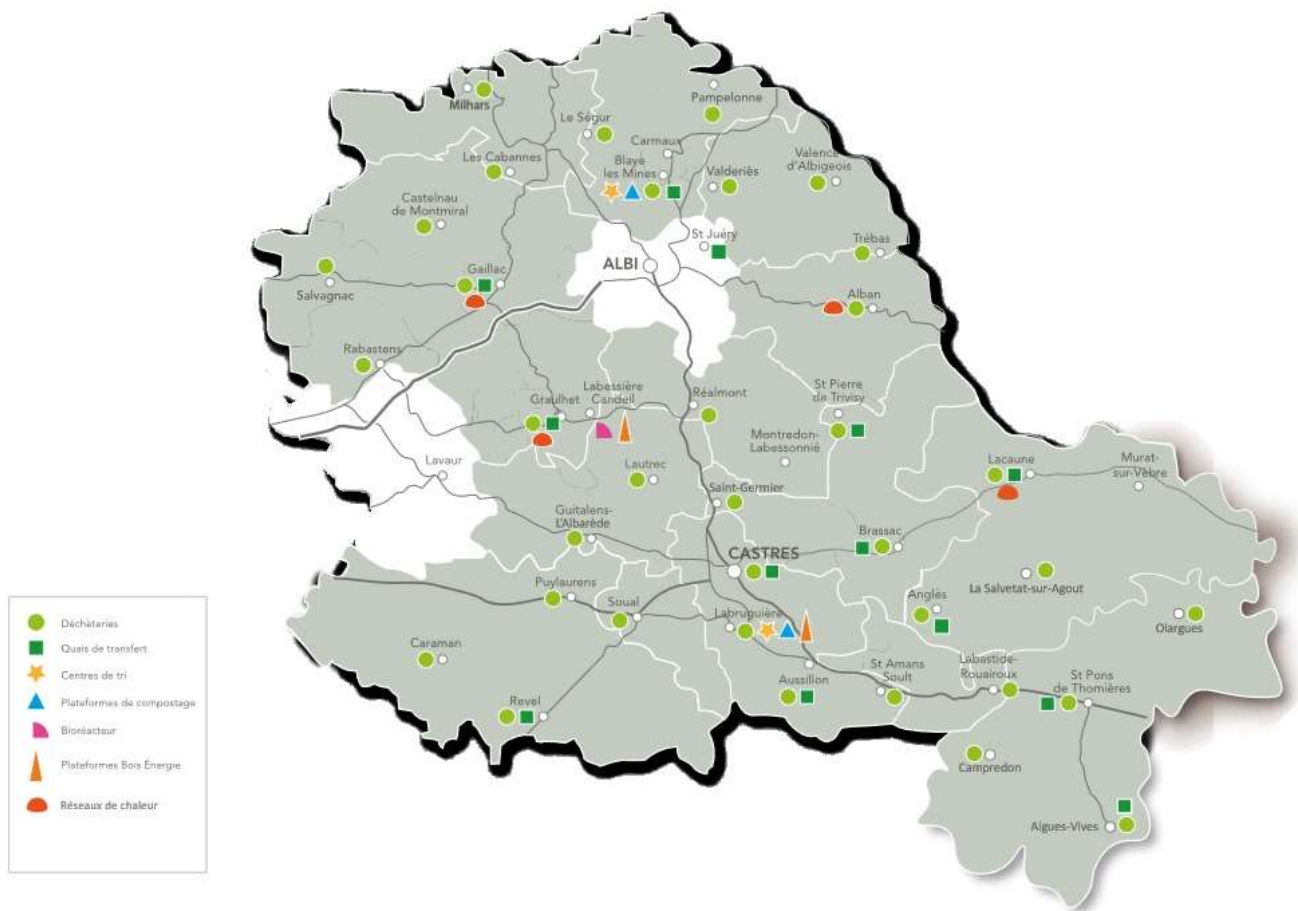
Les déchèteries

Les déchèteries utilisées par les ménages et les entreprises du territoire Centre Tarn sont situées à Réalmont, Saint-Pierre de Trivisy et Saint-Germier.

Le territoire de Trifyl regroupe un réseau de 36 déchèteries, qui acceptent les déchets suivants :

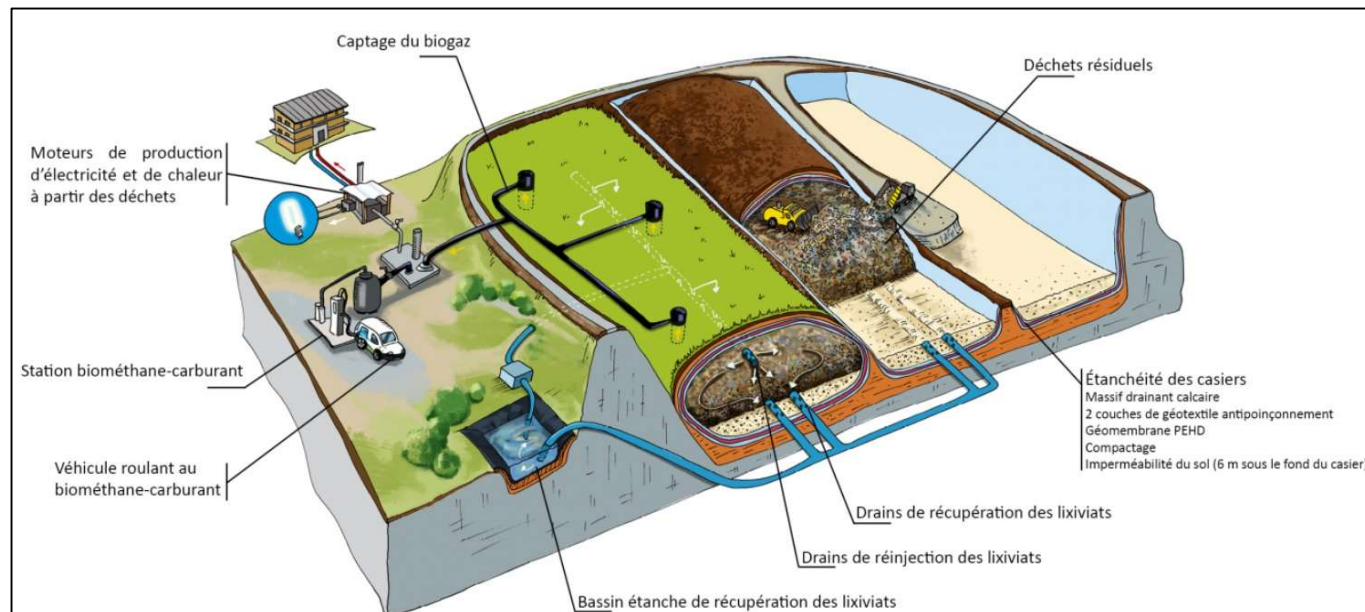


4. La valorisation et le traitement



En 2023, le traitement des déchets, délégué à Trifyl, concerne 358 communes et 117 000 habitants.

Depuis 2007, pour transformer les déchets en énergie, Trifyl utilise un bioréacteur.



Il s'agit d'un ensemble de casiers étanches, dans lesquels la dégradation des déchets est accélérée. Au sein du bioréacteur, un système de réinjection de lixiviats (liquides extraits des déchets) permet d'accélérer la méthanisation des déchets et la production de biogaz. Le biogaz est ensuite capté puis valorisé afin d'être transformé en électricité, en chaleur en biométhane-carburant et en hydrogène. En 2023 ce sont :

- 169 729 tonnes de déchets valorisées par le bioréacteur
- 29,4 millions de kWh d'électricité produits

5. Les flux de tonnages annuels

En 2023, tous flux confondus, ce sont 5 295 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) qui ont été collectées sur le territoire Centre Tarn, soit 465 kg/habitant, qui se répartissent comme suit :

 OMR	2 167 t en 2023 2 401 t en 2022 2 589 t en 2021 2 602 t en 2020	 CS	767 t en 2023 702 t en 2022 679 t en 2021 682 t en 2020	 VERRE	376 t en 2023 371 t en 2022 381 t en 2021 381 t en 2020
 Textiles	38 t en 2023 35 t en 2022 39 t en 2021 35 t en 2020	 Déchèterie	1 947t en 2023³ 1 982 t en 2022 2 297 t en 2021 1 703 t en 2020		

5.1. La collecte des DMA

Comme indiqué en page 6, concernant le textile et les déchets de déchèterie, les tonnages d'avant 2016 sont inconnus.

Il est cependant possible d'apprécier l'évolution des tonnages des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) collectés depuis 2010. Ces derniers ont diminué de 0.9% depuis 2010.

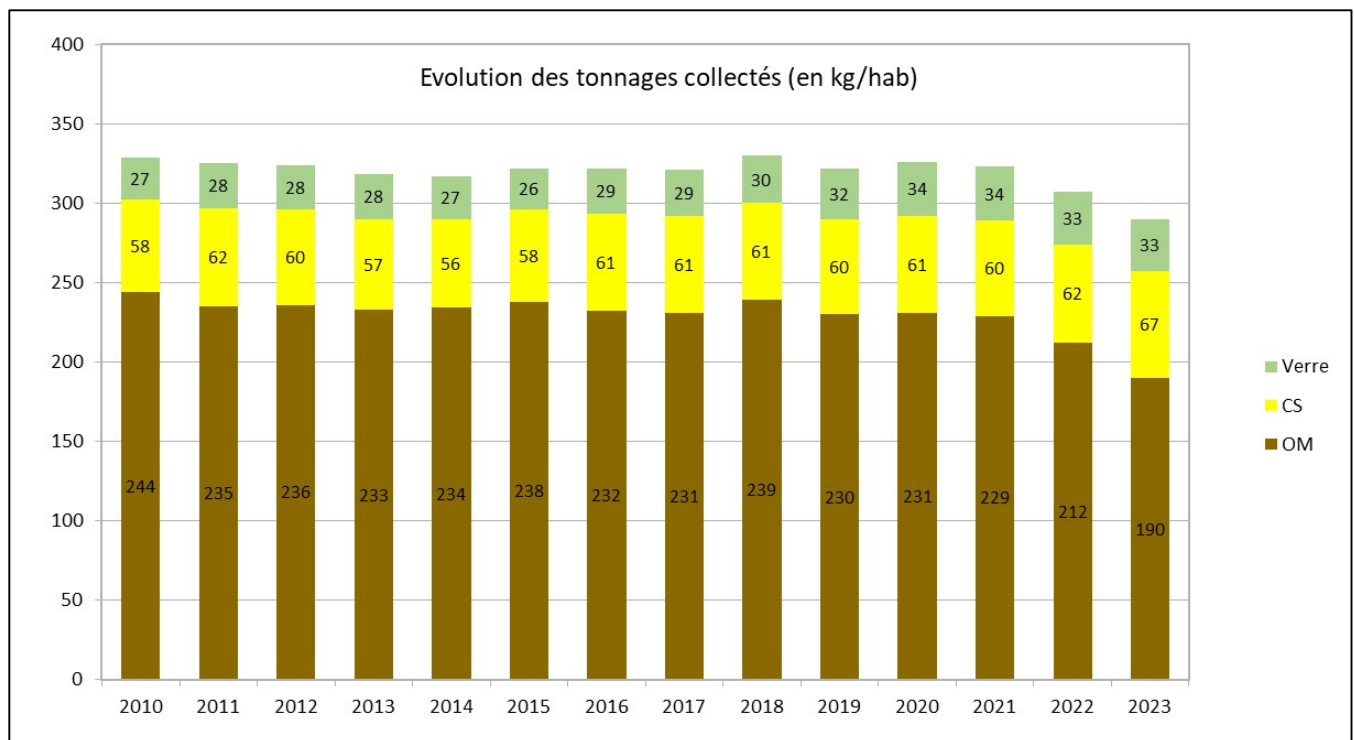


Figure 1 Graphique réalisé par le service collecte des Déchets Centre Tarn sur la base des données TRIFYL

Depuis 2021, cette diminution s'accroît avec une baisse significative des ordures ménagères (-18%) entre 2020 et 2023, passant ainsi de 231 kg/hab/an à 190 kg/hab/an (cf page 6).

³ Pour le tonnage des déchets collectés en déchèterie, il s'agit d'un estimatif transmis par le syndicat Trifyl pour la déchèterie de Réalmont. Les données avant 2020 restent inconnues.

En septembre 2023, une caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été réalisée afin de mettre en évidence que 58 % des déchets jetés dans les OMR auraient dû être triés, recyclés, donnés ou compostés.

Composition des OMR en 2023



Figure 2 Source : TRIFYL 2023

- Chaque habitant du territoire de la CCCT jette dans les OMR :
- 7 % d’aliments non consommés ou sous emballages
 - 7 % de DEEE, déchets verts non compostables, textiles, piles, DMS
 - 19 % de déchets alimentaires, déchets de jardin compostables
 - 16 % de déchets recyclables : emballages ménagers, papiers, verre
 - 9 % d’extension de consignes de tri : emballages souples, rigides et composites
 - 42 % de déchets résiduels, qui ont réellement leur place dans la poubelle d’OMR

Composition de la collecte sélective en 2023

Les briques alimentaires	Les emballages en carton	Les emballages métalliques, même les plus petits !	Les papiers	Les emballages en plastique
0.1 kg/hab	19 kg/hab	2.9 kg/hab	22 kg/hab	8.3 kg/hab

Les 14 % restants correspondent au refus de tri, c'est-à-dire aux erreurs de tri des emballages ménagers recyclables. On y retrouve le plus fréquemment des objets en plastiques, du textile ou encore du verre.

Evolution des refus de tri dans la collecte sélective depuis 2018		
2023	14.5%	9.8 kg/hab
2022	19.5%	12.4 kg/hab
2021	15.6 %	9.4 kg/hab
2020	17,2 %	10,5 kg/hab

On peut constater une baisse du taux de refus de tri qui s'explique essentiellement par la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023. En effet, une partie des emballages, auparavant considérés comme indésirables dans le bac jaune sont maintenant valorisés dans les filières de tri.

5.2. Les déchèteries

Les habitants du territoire disposent d'une déchèterie située à Réalmont, mais ils ont accès à l'ensemble des déchèteries du réseau TRIFYL.

Cependant les tonnages présentés dans ce rapport ne concernent que la déchèterie de Réalmont.

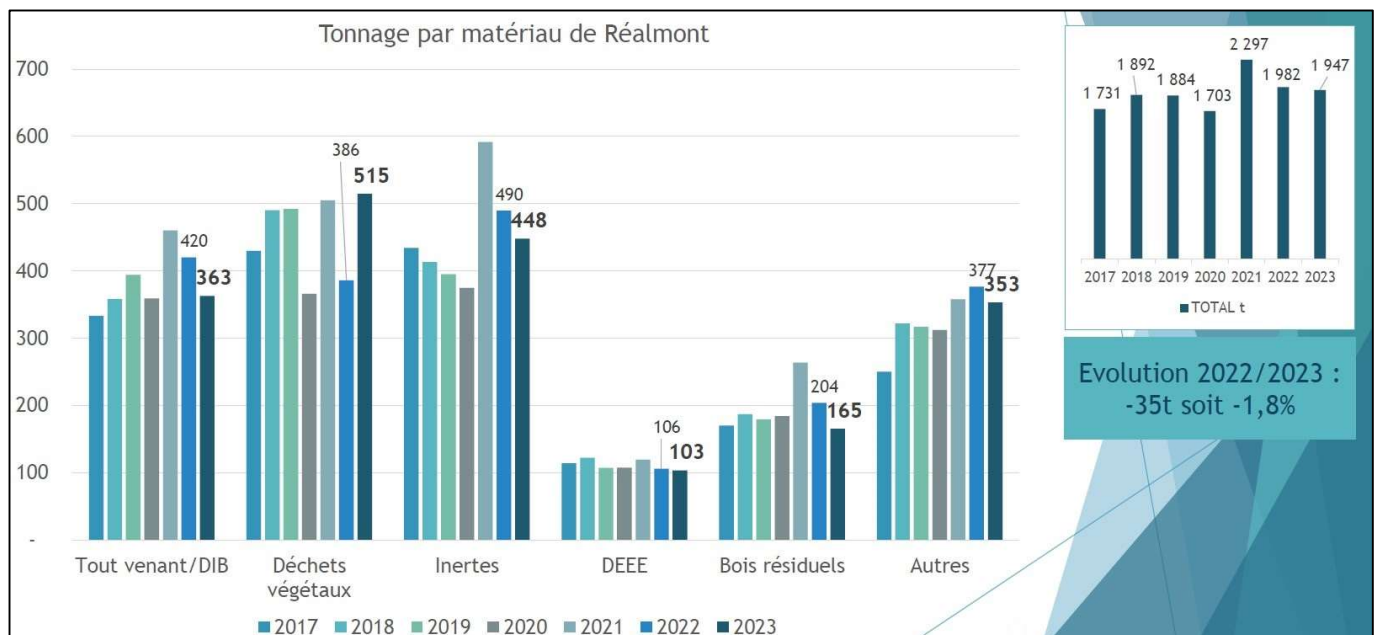


Figure 3 - Source: Données Trifyl 2023

6. Les coûts et le financement

6.1. Le compte Administratif 2023 du budget annexe « Ordures Ménagères »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 503 259.04€	1 527 322.33€
Investissement	47 532.79€	63 640.33€
TOTAL	1 550 791.83€	1 590 962.66€

6.2. Les principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Description des prestations	En 2022	En 2023
Vêtements de travail	Acquisition et entretien des EPI	5 839€	3 233.13€
Location d'équipements	Location des BOM et du GPS	99 630€	102 586€
Carburant	Carburant utilisé pour les tournées	55 852€	57 738.84€
Assurance	Assurance pour les véhicules de collecte et le site	7 017€	6 881€
Véhicules	Entretien et maintenance des véhicules de collecte et du Maxity	2 028€	5 647€
Garage communautaire	Maintenance des équipements, électricité, eau, ménages...	6 529€	7 098€

6.3. Le coût du traitement des déchets : valorisation et recyclage

Désignation	Description des prestations	En 2022	En 2023
Contrats de prestations de service (Trifyl)	Coût de traitement des OMR, de la CS et du verre	407 157,52 €	425 083,36 €
Autres contributions obligatoires	Qui comprends la Capitation (contribution versée à TRIFYL pour la gestion du service déchèterie)	255 714 €	312 844 €

Ce tableau indique les montants versés pour l'année 2023 au syndicat TRIFYL concernant le traitement des OMR, de la CS, et du verre mais aussi le service de déchèterie.

La CCCT paie une contribution par habitant (appelée capitation) facturée au trimestre sur la base de la population municipale au 1^{er} janvier de l'année. Pour 2023, le montant fixé est de 28€/hab.

Année	Population municipale	Montant fixé en conseil syndical à TRIFYL	Coût pour la CC Centre Tarn
2021	11 098 hab	20€/hab	221 960€/an
2022	11 118 hab	23€/hab	255 714€/an
2023	11 173 hab	28€/hab	312 844€/an

Depuis 2021, on constate une augmentation **de plus de 40%** du coût du service déchèterie.

En ce qui concerne, le coût de traitement des OMR, de la CS et du verre :

- Pour les OMR et le tri, le coût de traitement varie selon la quantité ramassée.

Un objectif de tonnage annuel est fixé par le conseil syndical de trifyl.

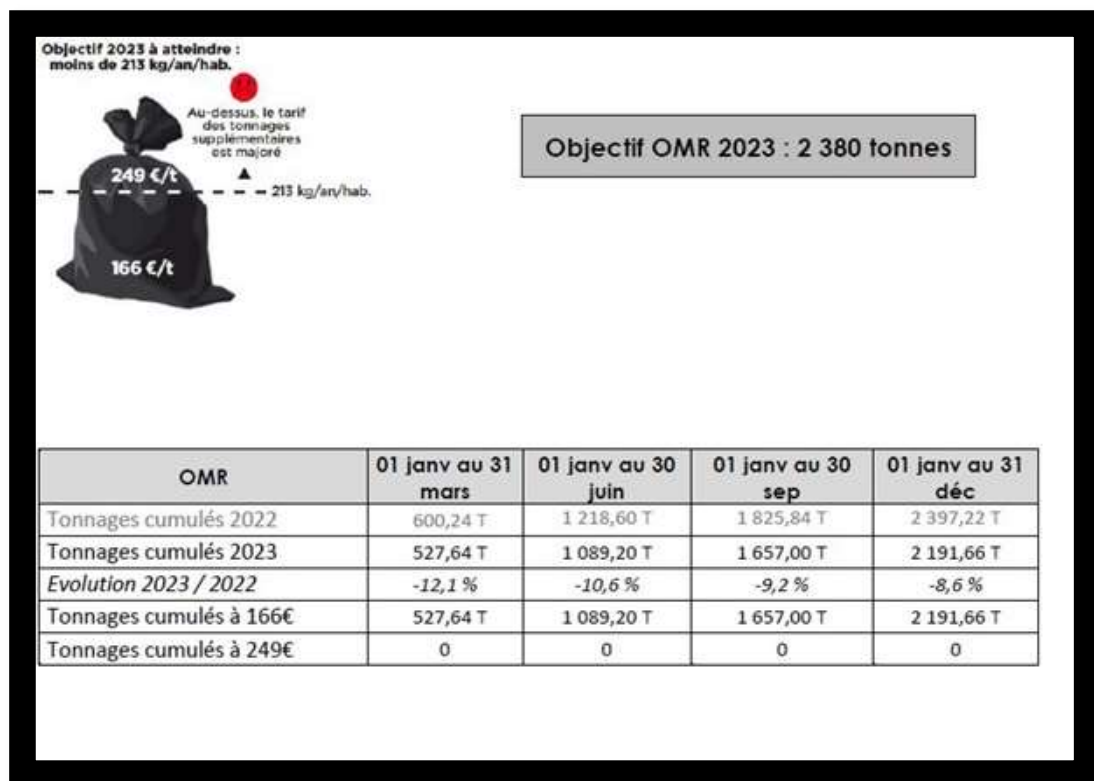


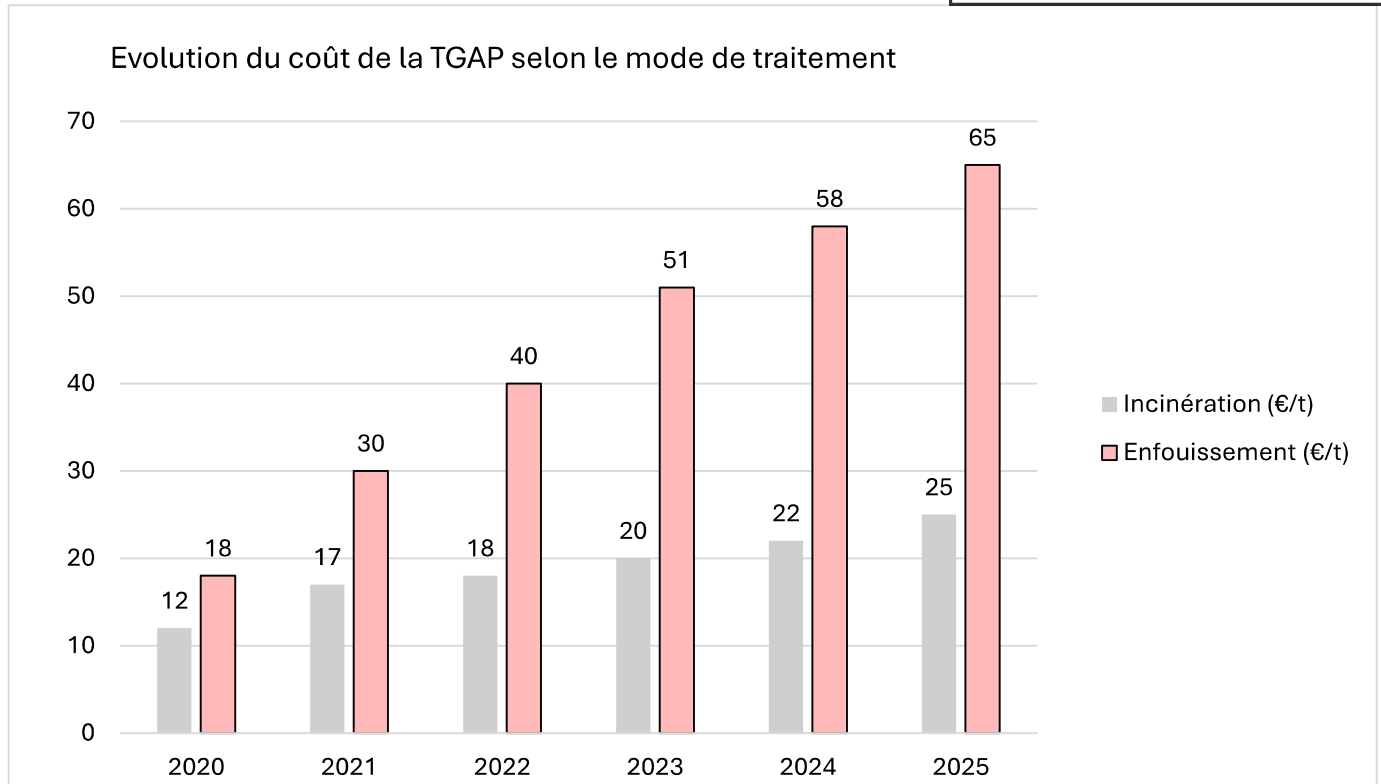
Figure 4: Source : Données 2023 Trifyl

Concernant les OMR, la CCCT n'a pas dépassé l'objectif 2023 fixé par TRIFYL à 2380 tonnes soit 213 kg/an/hab.

Le coût de traitement appliquée à la tonne a été pour chaque trimestre de 166 €/tonnes.

Le tarif de traitement des OMR, qui sont des déchets enfouis, englobe la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui s'élève en 2023 à 51€.

L'objectif de la TGAP est de favoriser la valorisation des déchets plutôt que certains modes de traitement polluants comme l'enfouissement.



En 2016, afin de lutter contre le gaspillage et le gâchis des ressources, il a été décidé d'augmenter le taux de la TGAP pour les entreprises de stockage et de traitement des déchets (dont fait partie Trifyl. Mise en place sur le principe du « pollueur-payeur », elle est supportée par les adhérents du syndicat TRIFYL et ne cessera d'augmenter jusqu'en 2025, pesant lourdement sur le budget du service.

Concernant le tri, l'objectif en 2023 était fixé à 704 tonnes soit 63 kg/an/hab.
 Contrairement au OM, le coût est dégressif si la collectivité dépasse l'objectif.
 Aussi, jusqu'à 703.9 tonnes, la CCCT a été facturée 20€/t de tri puis 10€/t à partir de la 704^e tonne collectée.

En 2023, la CCCT a collecté 765.76t. Le coût de traitement du tri a donc été de 20€/t pour 703.9 tonnes puis 10€/t pour 61.9 tonnes.

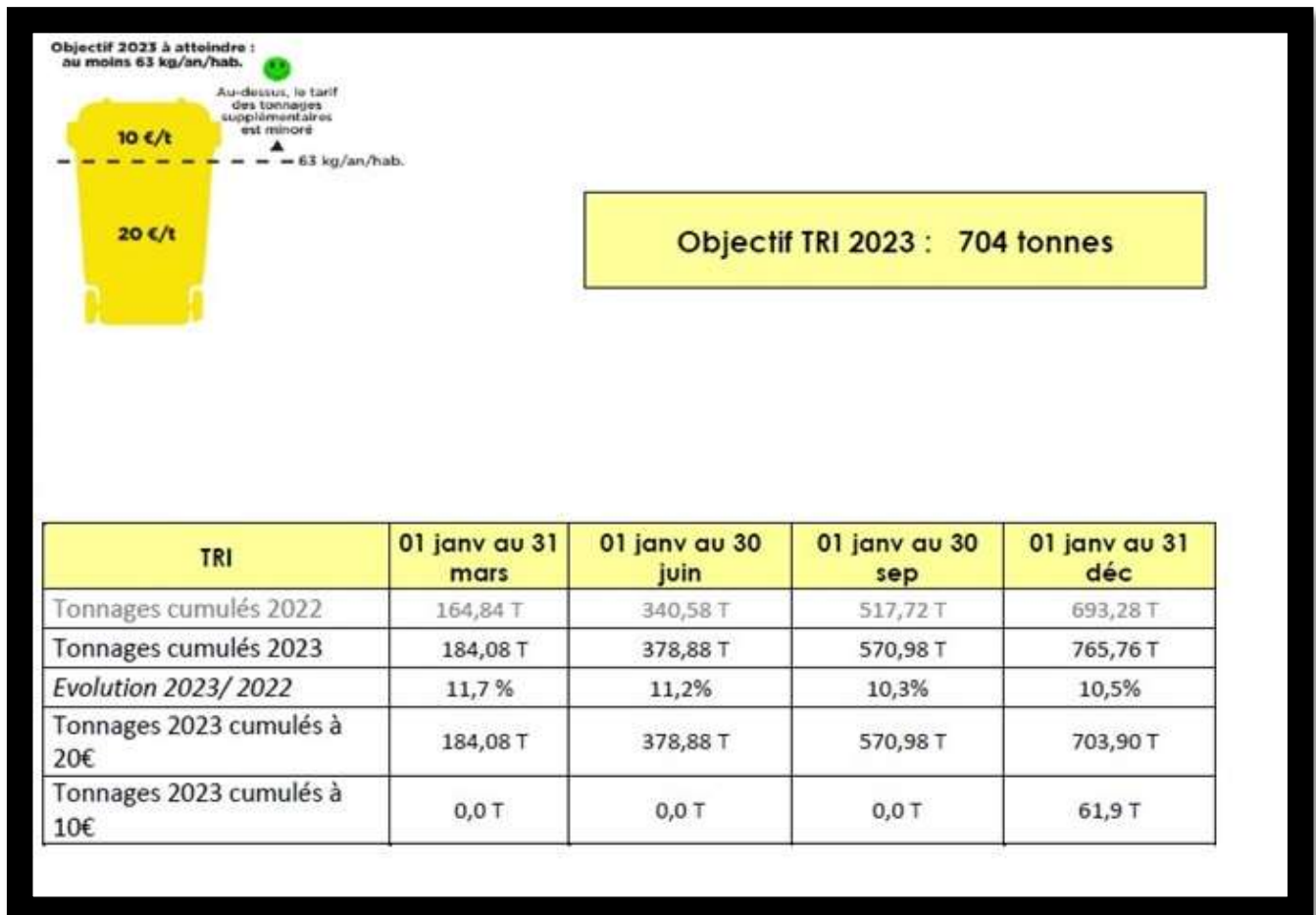


Figure 5 Source : Données 2023 Trifyl

- Pour le verre, le service de collecte et de valorisation a été facturé 30,50 €/t pour les tonnes collectées



Figure 6 Source: Données 2023 TRIFYL

6.4. Les recettes

Le service OM de la CCCT est financé à 91.5% par la Taxe d'Enlèvement de Ordures Ménagères (TEOM), le reste correspondant à des aides et des produits de services.

En 2023, Les recettes liées à la TEOM s'élèvent à 1 397 498€ pour un taux fixé à 14.89%

7. La matrice des coûts

Pour rappel, la matrice des coûts permet de rendre compte du coût réel de la gestion des déchets ménagers et assimilés de Centre Tarn dans toutes ses étapes.

Au-delà de permettre la connaissance de ce coût, la part d'effort du service public et la contribution des usagers, la matrice des coûts permet de comparer ce coût de la compétence collecte et de traitement des DMA à celui des autres collectivités compétentes quel que soit le mode de gestion du Service Public de Gestion et de Prévention des Déchets retenu.

7.1. La matrice des coûts 2023

La matrice des coûts 2023 met en évidence des coûts de gestion globale (par habitant) supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat et notamment :

- Les coûts des papiers et emballages sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les soutiens et recettes apparaissent assez faibles par rapport au référentiel alors que le coût de traitement semble élevé.
- Les coûts des déchèteries sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

7.2. La nature des charges

Il est proposé ici de présenter les différents postes de charges qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets, sans distinction des flux.

	2022	2023	Evolution 2022/2023
Charges fonctionnelles	85 389€	103 797€	+22 %
Charges de prévention	40 953€	53 557€	+31 %
Charges de pré collecte	34 833€	22 232€	-36 %
Charges de collecte	733 526€	801 311€	+9 %
Charges de transfert / transport (déchèterie)	188 635€	172 063€	-9 %
Traitement des déchets non dangereux (déchèterie)	567 452€	610 025€	+7.5 %
Enlèvement et traitement des déchets dangereux (déchèterie)	5 289€	5 595€	+6 %
TOTAL	1 656 077€	1 768 580€	+7 %

En 2023, les charges de collecte représentent 50% du budget, les charges de traitement 45% et les charges fonctionnelles 5%.

7.3. La nature des produits

Il est proposé ici de présenter les différents postes de produits qui financent le service public de prévention et de gestion des déchets. Dans cette partie sont présentés les produits majoritairement perçus par le syndicat Trifyl qui les déduit ensuite de la cotisation annuelle de la CCCT.

Les produits industriels correspondent à la revente des matériaux recyclés et de l'énergie produite par l'enfouissement des déchets.

Les soutiens correspondent aux aides versées par CITEO au regard des performances de tri de la collectivité.

Enfin, la ligne « aides » totalise à la fois les aides perçues par la CCCT et par le syndicat Trifyl.

	2020	2021	2022	2023
Produits industriels (ventes et produits d'énergies, ...)	127 138€	182 329€	176 511€	201 168€
Soutiens	152 077€	132 431€	127 429€	127 312€
Aides (Aides à l'emploi, subventions, Reprise de subventions, d'investissements...	122 788€	114 586€	114 482€	142 051€
TOTAL	402 003€	429 346€	418 422€	470 531€

Depuis 2020 on constate que la recette liée à la vente de matériaux est en augmentation, les produits industriels représentent en 2023, 43% des aides contre 32% en 2020. A contrario, les soutiens CITEO sont en diminution avec 27% des aides en 2020 contre 38% en 2023

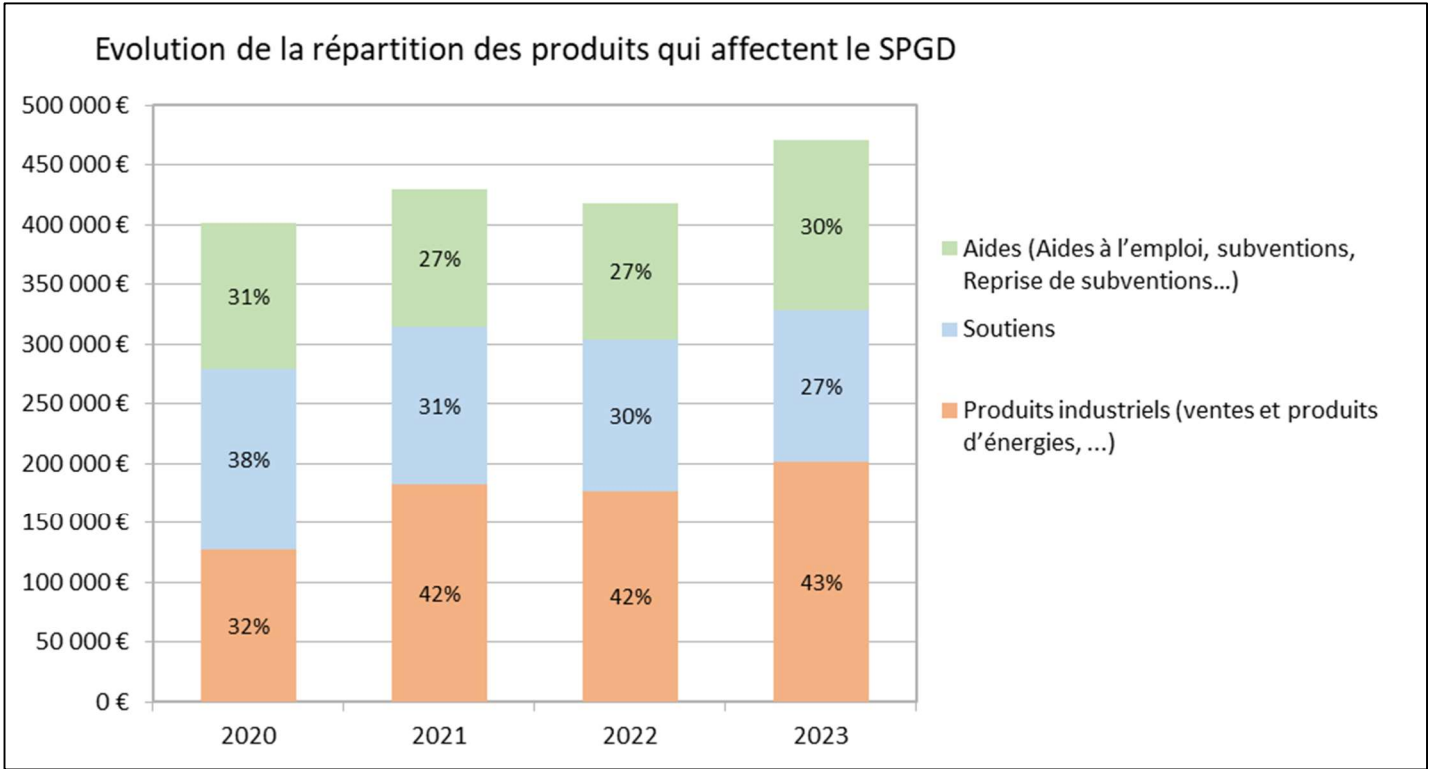


Figure 7 Réalisation Service Collecte Centre Tarn- Source : Matrice des coûts 2023

7.4. La répartition des charges, des produits et du financements

Postes de charges (en €/hab)				
	2020	2021	2022	2023
Charges Fonctionnelles	7	7	8	10
Charges de Prévention	1	2	4	5
Charges de Pré-collecte	4	3	3	2
Charges de collecte	67	67	66	72
Charges de transfert / transport (déchèterie)	14	16	17	15
Traitement des déchets non dangereux (déchèterie)	47	51	51	55
Enlèvement et traitement des déchets dangereux (déchèterie)	0,37	0,45	0.5	0.5
TOTAL	139€/hab	146€/hab	149€/hab	159€/hab

Postes produits (en €/hab)				
	2020	2021	2022	2023
Produits industriels	11	16	16	18
Soutiens	14	12	11	11
Aides	12	10	10	13

TEOM	97	96		
Redevance et facturations	3	3	3	4
TOTAL	137€/hab	137€/hab	167€/hab	171€/hab

7.5. Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité après les éventuelles ventes, soutiens et aides publiques déduites.

Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

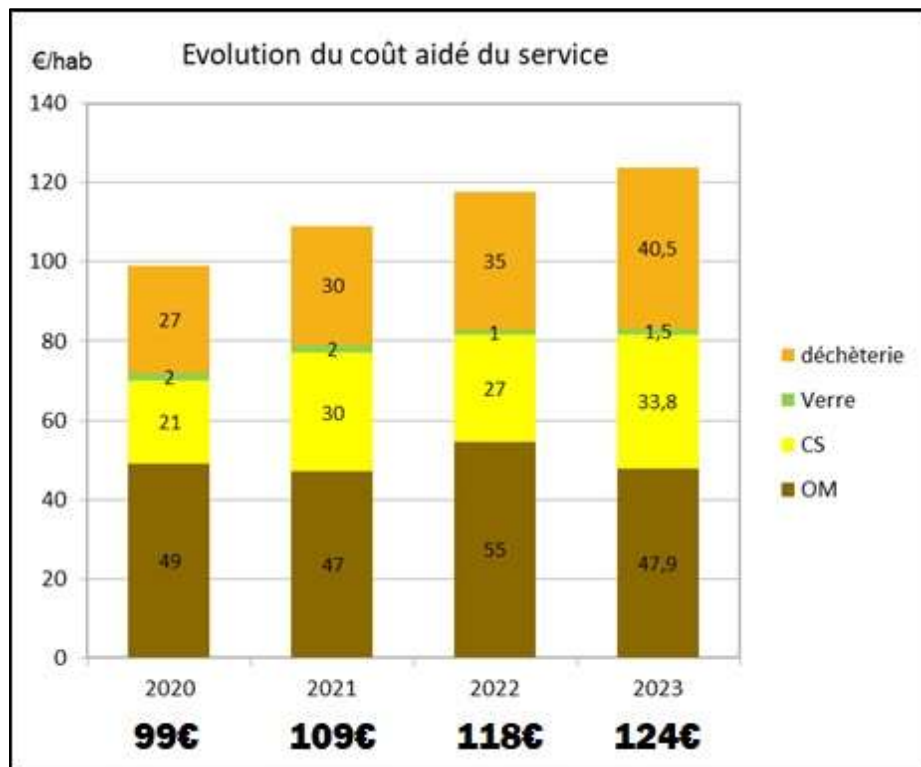


Figure 8 : Réalisation Service Collecte Centre Tarn- Source : Données 2023 Trifyl

Le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2023 est de **124€ TTC/habitant** soit 6€ de plus qu'en 2022 et 25€ de plus qu'en 2020.

Bien que le coût de gestion des OMR reste le coût le plus élevé, le coût de gestion de la déchèterie a augmenté de 40% depuis 2021.

7.6. Coût des différents flux de déchets

Il est proposé ici de présenter le coût des différents flux de déchets afin d'identifier la part relative de chacun d'entre eux dans le coût aidé du service public.

	2020	2021	2022	2023
OMR	493 877€	555 251€	571 463€	512 271€
CS	310 649€	291 236€	274 076€	359 017€
Verre	15 653€	17 928€	14 629€	14 285€
Déchèterie	317 669€	354 937€	358 438€	457 597€
Gestion du passif*	13 190€	12 055€	19 049€	8934€

*les charges relatives à la réhabilitation des décharges aujourd'hui fermées

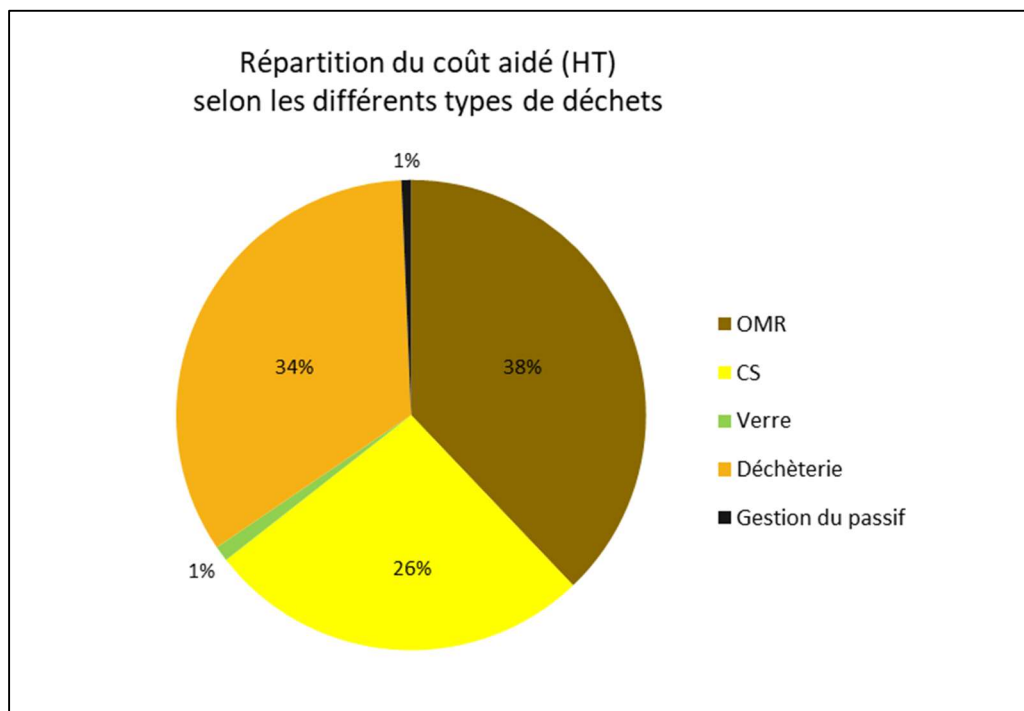


Figure 9 Réalisation Service Collecte Centre Tarn- Source: Matrice des coûts 2023

On peut noter que ce sont les OMR qui nécessitent le plus de financement direct. En effet, en 2023 le flux des OMR représente 38 % du coût aidé total.

Le coût financier des déchets de déchèterie représente 34% du coût aidé total, soit seulement 4 points de moins que le coût financier des OMR.

7.7. La couverture des charges

Il est proposé ici de présenter le niveau des produits (toutes natures de produits confondues) sur chaque flux de déchets, afin de mettre en avant le taux de couverture des charges par les produits pour chacun des flux de déchets.

	Charges				Produits			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
OMR	594 982€€	647 977€	665 173€	649 901€	101 105€	92 726€	93 710€	151 509€
CS	478 076€	469 057€	468 274€	513 478€	167 427€	205 706€	194 198€	165 792€
Verre	27 610€	28 670€	26 290€	36 263€	11 957€	10 742€	11 661€	21 906€
Déchèterie	438 209€	474 350€	476 582€	550 481€	120 540€	119 413€	118 144€	130 772€

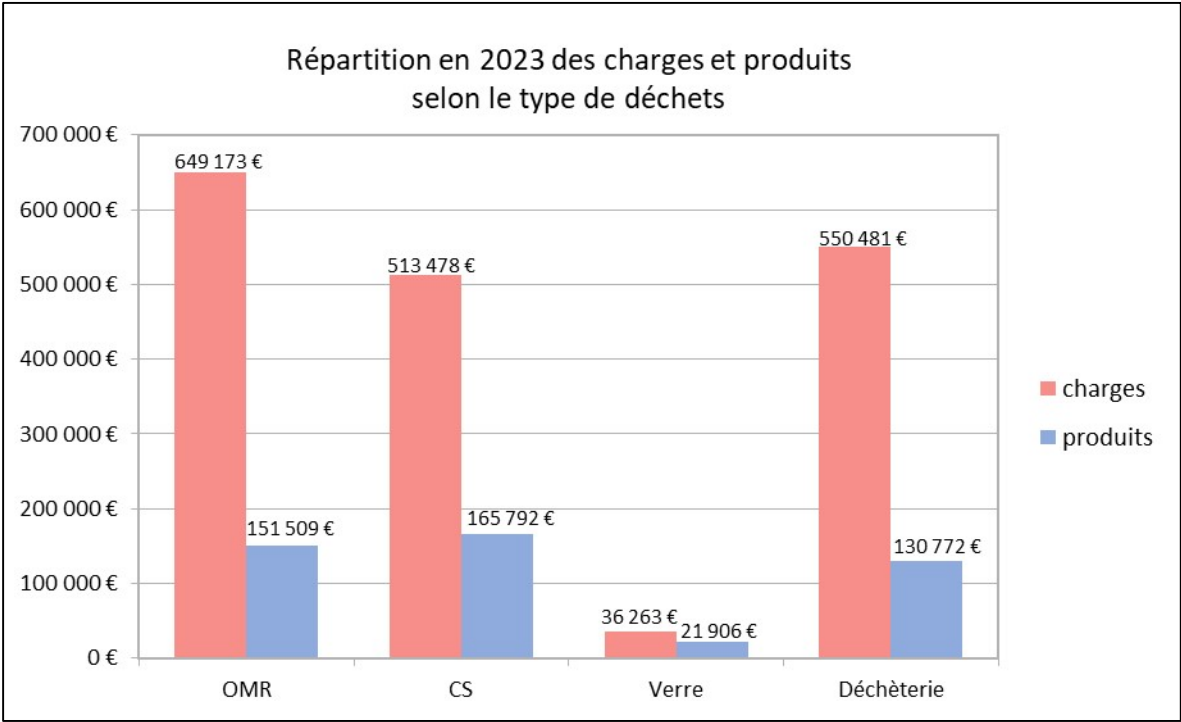


Figure 10 Réalisation Service Collecte Centre Tarn- Source: Matrice des coûts 2023

7.8. Le coût des différents flux ramenés à la tonne

Il est proposé ici de présenter le coût des différents flux de déchets rapporté à la tonne.

	2020	2021	2022	2023
OMR	189€/t	214€/t	253€/t	244€/t
CS	467€/t	429€/t	433€/t	493€/t
Verre	41€/t	47€/t	43€/t	44€/t
Déchèterie	142€/t	134€/t	160€/t	186€/t

On constate que le flux de déchets « *des emballages cartons et plastiques* » est le plus important. Cela s'explique par l'aspect volumineux et le faible poids des emballages, papier, carton.

Alors que la benne des ordures ménagères ramassant l'OMR peut en une tournée collecter 10 tonnes de déchets, celle du tri ne collectera au maximum que 5 tonnes. Donc, ramené à la tonne, le coût du tri sélectif (CS) est deux fois plus élevé que celui de l'OMR.

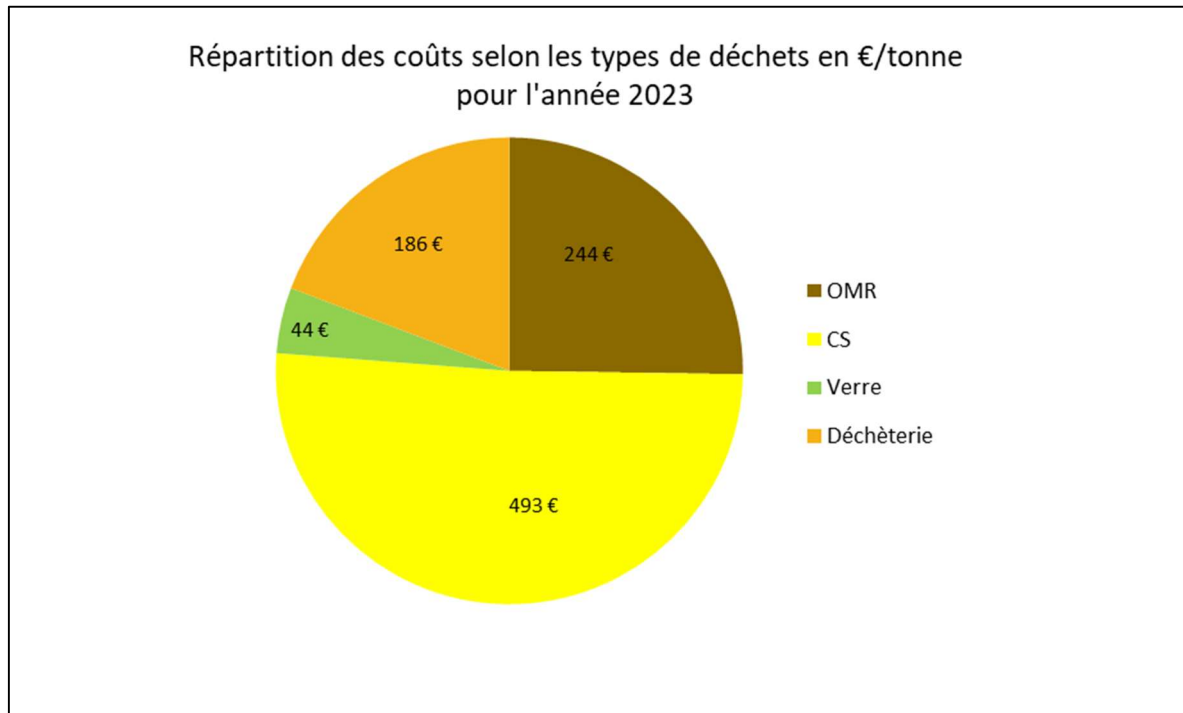


Figure 11 Réalisation Service Collecte Centre Tarn- Source: Matrice des coûts 2023

Il est à noter depuis 2020 une augmentation de 29% du coût de gestion des OMR et une diminution de celui du tri de 6%. On remarque également que le coût de gestion des déchèteries augmente respectivement de 31% entre 2020 et 2023 et de 16% entre 2022 et 2023.